

Reçu en préfecture
le 07/05/2026

Conseil Communautaire du 23 Avril 2026
Salle Bernadou à Villermur-sur-Tarn
Extrait du registre des délibérations



Finances – Compte administratif 2025 - Budget annexe ZIR Technaquié III

Deliberation 2024-043

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villermur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Eric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirpeix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILBERT
Villermur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDECTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance
M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents - 25 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 00 | Ne participe pas au vote - 01

Le compte administratif retrace l'exécution des opérations de dépenses et de recettes réalisées par l'ordonnateur au cours de l'exercice civil. Il doit présenter les mêmes résultats que la comptabilité tenue par le comptable public placé auprès de la Trésorerie, tels qu'ils sont retranscrits dans le compte de gestion. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ordonnateur (en l'espèce la Présidente) doit se retirer au moment du vote. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif du budget annexe ZIR Pechnaud III de l'exercice 2025.

II - PRESENTATION GENERALE	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET	A
	II

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	A	3 470 319,78	Q	3 470 319,70	O
Section d'investissement	B	3 562 851,24	M	3 434 879,31	K

REPORTS DE L'EXERCICE N-1					
Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	2 435 844,30	J
Report en section d'investissement (001)	D	3 352 447,14	J		L

TOTAL EXERCICE	(réalisations + reports N-1)	A+B+C+D	10 355 618,16	Q+M+I+J	9 340 942,91
-----------------------	-------------------------------------	----------------	----------------------	----------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)					
Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	L
Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	M

RESULTAT CUMULE					
Section de fonctionnement	N+A+C+E	3 470 319,78	O+Q+K	5 905 963,60	P
Section d'investissement	N+B+D+F	6 895 298,38	N+R+L	3 434 879,31	Q

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu la délibération n° 2025-032 du 10 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget annexe ZIR Pechnaud III ;

Vu la délibération n° 2025-048 du 02 juillet 2025 portant décision modificative n°1 du budget annexe ZIR Pechnaud III pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°2026-042 du 23 avril 2026 portant adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe ZIR Pechnaud III ;

Madame la Présidente s'étant retirée,

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** le compte administratif 2025 du budget annexé ZIR Pechnaquillé III.
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État

Résultats du vote

26 – Pour	00 – Contre	00 – Abstention	01 – Ne participe pas au vote
-----------	-------------	-----------------	-------------------------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villenur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Caroline VILLA



Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE